



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de  
B E U I L  
Alpes-Maritimes**

Le dix juin deux mille vingt et un, à 17 heures à la Salle des Fêtes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 04.06.2021

**Etai~~ent~~ent présents :** M. Roland GIRAUD, Maire, M. Jean-Louis COSSA, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Noël MAGALON, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal, Monsieur Rodolphe BIZET, conseiller municipal

Absents : Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale, Monsieur Arnaud ROCHE, conseiller municipal,

Représentés : Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Rodolphe BIZET, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 10/06/2021, Monsieur Arnaud ROCHE est représenté par Monsieur Alexandre GEFFROY, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 08/06/2021.

A été nommé Secrétaire de Séance : Monsieur Christian GUILLAUME

N°04.2021

**14/ VALIDATION DEVIS PARCOURS D'ORIENTATION FLASHCODE :**

Délibération présentée par Monsieur François SCHULLER, conseiller municipal :

Monsieur François SCHULLER expose le projet de parcours permanent et ludique d'orientation dans le village de Beuil et l'intérêt de cette animation qui se pratique en famille. Le principe de cette animation est de rechercher les plaquettes posées dans le village sur lesquelles il y a un flash code qui donne des indications pour reconstituer des objets, figurines ou personnages, à partir d'un plan du village et d'un téléphone portable.

Le concepteur « LEAR-O-PARC » propose le parcours pour un montant TTC de 3 500 €.

Monsieur SCHULLER propose donc au Conseil Municipal de valider le devis du prestataires « LEAR-O-PARC » et de faire réaliser les travaux, si possible avant l'été.

Le devis du parcours d'orientation de « LEAR-O-PARC » s'élève à un montant **TTC de 3 500 €**

Le Conseil Municipal, ouïe l'exposé de Monsieur SCHULLER et après en avoir délibéré, passe au vote :

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



Délibération n°04.2021

à la Préfecture des Alpes-Maritimes

006-21007169 102168 102168 14 14 DE  
Regu le 16/06/2021